

/MLR/...

Ordonnance n° 42/55 du 1er avril 1954  
complétant le lotissement de la circonscription urbaine de Kisenyi.

Pour le Vice-Gouverneur Général faisant fonction,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Le Commissaire Provincial,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à l'exécution de cette loi;

Vu l'arrêté ministériel du 25 février 1943 sur la vente et la location des terres domaniales, rendu exécutoire au Ruanda-Urundi par l'ordonnance n° 54/T.F. du 10 novembre 1943;

Vu les ordonnances n° 11/T.F. du 15 février 1945 et n° 42/34 du 17 mars 1948;

Revu les ordonnances n° 42/5 du 16 janvier 1950, n° 42/29 du 18 mars 1950, n° 42/57 du 15 juin 1950, n° 42/10 du 30 juillet 1952, n° 42/127 du 2 septembre 1953 et n° 42/11 du 11 janvier 1954,

### ORDONNÉ :

#### Article premier.

Le lotissement des parcelles de la circonscription urbaine de Kisenyi est complété conformément aux indications figurant au plan ci-annexé.

#### Article deux.

La parcelle n° 82 ainsi créée est destinée à l'établissement d'un complexe de sports.

#### Article trois.

La présente ordonnance entre en vigueur le 1er avril 1954.

Usumbura, le 1er avril 1954.

Sé/ HALAIN G.

Copie certifiée conforme aux  
fins d'affichage aux Résidences  
du Ruanda et de l'Urundi.

Usumbura, le 5 avril 1954.

Le Secrétaire Provincial, / P. LEROY

Pierre LEROY

Ruhengeri



243